POLITIQUE. LITTÉRATURE. INDUSTRIE. COMMERCE.



ON S'ABONNE Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. Dubosse, JAVAUD, GODFROY, et M^{11e} NIVERLET, libraires à Saumor.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.
Saumur. par la poste
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 13 «

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isidore Fontaine), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (Havas), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons dit que le Moniteur avait publié na décret qui réorganise le corps du commissariat de la marine impériale. Ce décret est précédé d'un rapport par le ministre de la marine.

D'après la nouvelle organisation, le corps du commissariat embrasse dans ses attributions

1º Le service de l'inscription maritime dans quatre-vingt-six quartiers on sous-quartiers; celui des matricules de 152,000 marins de tout ordre on de tous rangs dont se compose le personnel naval de l'Empire:

2º L'administration des bris et nanfrages et celle

de la caisse des gens de mer;

3º Le service de l'ordonnancement et de la surveillance des recettes et des dépenses de la Caisse des invalides de la marine;

4º Le service administratif à bord de tous les bâtiments de la flotte armée ou en commission, des revues des troupes d'infanterie, d'artillerie, de gendarmerie de marine, des armements, des rôles d'équipage, etc.;

Le service du contrôle de l'emploi des matières dans les ateliers ; de la comptabilité du matériel embarqué et à terre ; des inventaires de tous les

bâtiments naviguant pour compte de l'Etat; 6° Le service de l'administration des chiourmes dans les deux bagnes de Toulon et de Brest, qui contiennent encore plus de six mille condamnés;

7º Le service des approvisionnements généraux. des marchés, des recettes et des vérifications des matières; de la comptabilité et de la conserva tion dans les arsenaux de la totalité du matériel naval

8º Le service de l'ordonnancement de toutes les dépenses de la marine, à l'exception de celles qui sont payées par l'administration centrale.

A ces attributions viennent s'ajouter aujourd'hui les obligations nouvelles qui résultent des décrets récents sur le service à bord des bâtiments de la flotte, sur la police des pêches et de la navigation, sur le domaine de la mer, sur l'institution des tribunaux maritimes, etc. (Univers.)

Une dépêche de Madrid (télégraphie privée), en date du 14 mai, annonce que M. le marquis de Vi-lnma est nommé ambassadeur de Sa Majeste catholique près S. M. l'Empereur des Français. (Idem)

On lit dans la Gazette du Midi, au sujet des affaires du Levant:

Les politiques superficiels et à leur suite les hommes qui n'aiment pas à se préoccuper de l'avepir, se contenteront volontiers de l'assurance déià donnée d'un complet arrangement des affaires turques. Cette illusion serait facheuse: les hommes de quarante ans seulement, qui ont pu voir déjà tant de crises diplomatiques à propos de la même ques-tion, tant de fausses paix suivies de réveils toujours dangereux, ne devraient plus fermer les yeux à la lumière : la question d'Orient est une question qui ne finit pas. Ce qui finit, c'est la Turquie ellemême : voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue, après tous ces vains essais pour étançonner un édifice qui se lézarde du hant en bas.

» Les journaux de Constantinople et de Smyrne rédigés par les plames complaisantes que le vieil empire a empruntées à la France, peuvent bien protester contre l'évidence des faits, se plaindre de l'in-justice des feuilles françaises, anglaises, alleman-des, etc., et donner tort à tout le monde pour l'honneur des Turcs; depuis quelque temps ces hons journaux se morfondent en personnalités, en ana-thèmes violents contre le Times et les Débats, qu'ils accusent d'avoir déserté la cause de la Turquie; ils s'aperçoivent pas on ne veulent pas s'avouer que le désenchantement des fausses réformes de la Turquie doit être bien général pour avoir gagné les deux feuilles qui naguère encore étaient les dernières à espérer la régénération de l'Empire. On leur reproche aujourd'hui le langage plein de confiance qu'elles tenaient à l'époque de l'emprunt, et l'on vent supposer que des intérêts financiers ble sés sont la seule cause de leur changement d'attitude; mais on sait bien que l'annulation de l'empruot fut toute autre chose qu'une simple mesure d'administration intérieure, que ce jour-la on vit disparaître avec Reschid-Pacha, avec l'auteur de la charte de Gull-Hané, tout l'échafaudage de progrès qui n'avait, du reste, jamais été qu'une ébauche informe et qui n'existait guère que sur le papier. Ceux qui ne le voyaient pas le reconnaissent enfin; c'est tout ce qu'il y a de changé, non dans le fond des choses, mais dans les appréciations de l'Europe.

» Un écrivain d'une rare sagacité, l'historien dont toutes les études farent tournées vers la terre des croisades, notre excellent Michaud, voulut

voir, avant de mourir, l'empire turc et apprécier par lui-même cette réforme de Mahmoud dont on vantait alors les futurs résultats. Aidé des observations des Européens qui connaissaient le mieux le pays, il ne tarda pas à juger le caractère tout super-ficiel d'une œuvre dont la base religieuse et nationale, à laquelle la victoire venait de refuser son baptême.

» Par une disgrace qui les résumait toutes, chez peuple fataliste, la réforme empruntée aux infidèles se liait au souvenir des plus grands désastres que la race des Osmanlis eût encore éprouvés. Il n'en fallait pas davantage pour imprimer un sceau de malédiction à sa naissance, et elle ne s'en est plus relevée. - E. Roux. »

Le télégraphe électrique est assurément une admirable invention. Mais on commence à reconnaître que la transmission libre des dépêches peut avoir les plus graves inconvénients et faciliter des manœuvres intolérables. Depuis que les affaires d'Orient ont attiré l'attention de l'Europe, des entrepreneurs de nouvelles expédient par cette voie des dépêches privées qui produisent souvent à la Bourse des variations considérables, et qui ne contiennent, en réalité, que des bruits vagues, recueillis à Constantinople, mais qui ne présentent aucune garantie d'exactitude. C'est ainsi qu'à la Bourse du 16 une sensation considérable a été produite par une dépêche de ce genre, expédiée de Marseille. On était occupé à liquider les opérations des chemins de fer pour la première quinzaine du mois de mai. Toutes les valeurs étaient en hausse, et chacun prévoyait des cours beaucoup plus hauts; mais, tout-à-coup, on a eu vaguement connaissance de cette dépêche de Marseille portant, disait-on, que les affaires d'Orient s'embrouillaient de nouveau. Il n'en a pas fallu davantage pour troubler la liquidation et pour déterminer une panique, et faire tomber brusquement toutes les valeurs. Les pertes qu'aura occasionnées cette dépêche s'élèvent probablement à bien des millions, et pourtant, tout donne lieu de croire que la nouvelle qu'elle transmettait n'avait aucun fondement, car le Gouvernement avait reçu ces jours-ci plusieurs dépêches qui annouçaient au contraire que la question orientale était en bonne voie d'arrangement, et que les armements étaient complètement suspendus. Il y a assurément quel-

REVILLETON

PRAT-PARJOUAN.

(Suite et fin.)

Teresa devança de beaucoup sir Wallop et sa troupe de chasseurs. En arrivant à Boulogne, elle prit à peine le temps de descendre de cheval et de passer une robe pour se rendre sur la jetée, où elle espérait rencontrer Prat-Parjouan plutôt qu'en tout autre lieu, car le temps était beau. Par cette raison même, il y avait peu de monde: la foule se ruait au bain. Néanmoins, nous devons dire que lord Pitiful était, comme toujours, à son poste d'observation, tandis que milord et milady Plumket, assis dos à dos, suivant leur confortable habitude, au rondpoint de la jetée, regardaient silencieusement les mouches voler.

Teresa s'assit au bout des pieds de milord Plumket et attendit. La pauvre enfant tremblait que Prat-Parjouan ne vint pas ou qu'il vint trop tard. Son cœur battit bien fort lorsqu'elle vit enfin le fameux prince don Miguel s'avancer vers le bout de la jetée. Il était vêtu d'un négligé d'été dont la simplicité semblait rehausser encore sa fière mine d'homme.

En apercevant Teresa, le bandit chingulais ne fit aucun mouvement extravagant ou désordonné; mais il s'avança lentement vers elle avec un regard qui semblait dire :

- Cette fois, je te tiens!

Quant à la pauvre enfant, elle se demanda si jamais elle se sentirait assez de force pour oser parler à un homme qui avait tué peut-être à lui tout seul un régiment de cipayes, sans compter les voyageurs

Prat-Parjouan fut simplement s'asseoir près d'elle.

- Teresa, lui dit-il d'une voix basse et concentrée, veux-tu me suivre?
- Oh! non! fit-elle en reculant.
- Et pourtant je t'aime, murmura doucement le ban-
- Comment peut-il savoir aimer? pensa l'enfant en baissant sa blonde tête. S'il aime, il doit aimer bien fort!
- Teresa! reprit-il, je te ferai riche comme une reine !
- Je suis fiancée... fit-elle.
- Tu seras la plus aimée entre toutes mes femmes! Teresa entendit : entre toutes les femmes, et soupira. Alors, sentant un sentiment vainqueur couler jusqu'à son

âme avec les regards du bandit, elle fit sur elle-même un violent effort, et s'écria d'une voix sourde:

- Prat-Parjouan ! je te connais!

En entendant son nom, le Chingulais tressaillit, sa tête se redressa comme celle de l'aigle avant le combat, son œil considéra tour-à-tour la jetée solitaire, les vergues légères de la Bayadère, et l'Océan large. Il put ensuite poser un regard calme sur la jeune fille en lui di-

- Vous savez qui je suis et c'est pour cela que vous refusez de me suivre.
- Oh! répondit-elle, si je vous aimais, rien ne m'empêcherait de m'attacher à vos pas. Mais il n'y a rien de commun entre nous... Ecoutez-moi, vous êtes trop fort pour n'avoir point quelque grandeur dans l'âme : dans des circonstances données, vous eussiez peut-être été un vaillant chef de parti, tandis que vous n'êtes qu'un homme hors la loi. Néanmoins, vous m'avez inspiré trop d'intérêt pour que moi, pouvant l'empêcher, je vous laisse perdre et jeter dans quelque ignoble cachot comme un coupable vulgaire. Sachez donc que vous êtes découvert, et qu'avant une demi-heure pent-être une troupe nombreuse arrivera pour vous saisir. Fuvez donc. il en est temps encore!

Teresa s'attendait à voir Prat-Parjonan se troubler et s'empresser de chercher quelque lien de refuge; mais un sourire tranquille et fier dilata la lèvre dédaigneuse du Chingulais.

- N'est-ce que cela? dit-il.
- Comment! ne m'avez-vous pas comprise?... Peutêtre croyez-vous que je ne parle ainsi que pour vous écarter de moi... Vous pensez que la crainte... Mais je ne crains rien, il y a du monde ici, ajouta-t-elle en montrant de la main milord Plumket et sa femme, parfaite-

que chose à faire pour sauvegarder le public contre les piéges que peut lui tendre l'agiotage, sans toutefois empêcher la transmission ordinaire des dépêches télégraphiques privées. Supposons qu'une so-ciété d'agioteurs se forme entre les principales capitales de l'Europe et qu'ils conviennent d'expédier à un jour donné une dépêche devant produire de l'effet sur les cours des fonds publics. Tous les gonvernements sont intéressés à empêcher de pareilles manœuvres, et le gouvernement français plus pentêtre qu'aucun autre, attendu que la Bourse de Paris est fort impressionnable et qu'elle se laisse facilement entrainer aux impressions bonnes ou mauvaises que peut lui inspirer la première nouvelle venue Il serait facile, comme moyen préservatif, d'établir auprès de chacune des directions télégraphiques un inspecteur du Gouvernement, chargé de recevoir les dépêches et d'arrêter tontes celles qui n'auraient pas un caractère officiel, qui ne feraient que rapporter des bruits ou une opinion générale, au lieu de reproduire simplement des actes accomplis ou des décrets publiés. - Lejolivet.

Suite et fin du Rapport de M. Louvet

Quelle que soit la solution définitive qui interviendra, soit qu'elle incline vers la liberté complète, soit qu'elle maintienne la servitude actuelle avec une augmentation de garanties en faveur des propriétaires, soit enfin qu'elle établisse une transaction entre les deux systèmes absolus au moyen de la division en bois de plaine et en bois de montagne ou au moyen d'un cadastre forestier, il n'en est pas moins vrai que la cessation du provisoire actuel est vivement désirable.

Tout le monde gagnera à sortir de ce provisoire, le Gouvernement comme les simples particuliers.

Les propriétaires forestiers ont le plus grand intérêt à sortir de l'incertitude où les tient l'état de choses actuel. Combien de partages et de liquidations de famille restent en suspens dans l'attente d'une solution législative qui permette de fixer dé-finitivement la valeur des immeubles à partager! On estime que le préjudice causé aux bois et forêts par la servitude dont ils sont grevés, équivant au cinquième environ de leur valeur totale (1). Or, cette dépréciation, en s'étendant sur tout l'ensem-ble de la propriété forestière privée, appauvrit d'une manière considérable un des grands éléments de notre richesse nationale. On établissait, en 1845, la richesse forestière de la France de la manière suivante:

Bois et	forets ap	appartenant à l'Etat à la couronne aux communes	106,926 1,869,028
	Id.	aux particuliers.	5,707,593
		Total	8.785.339

Les particuliers possédaient donc à peu près les deux tiers du sol forestier.

(4) En 1831, l'Etat avait commencé à vendre des forêts à lui appartenant, sans concéder la faculté de défricher. Le prix moyen des ventes était de 850 fr. l'hectare. Il se ravisa et accorda la faculté de défricher; le prix moyen monta à 1,058 fr. l'hectare; différence en plus,

L'ensemble de notre richesse forestière ne paraît pas avoir beaucoup changé depuis 1845. Des documents certains nous manquent sur ce point; mais, au dire de l'administration forestière, les reboisements, depuis cette époque, ont été au moins égaux aux défrichements : d'autres calculs tendent même à établir que l'étendue de notre sol forestier s'est accrue d'une manière assez notable pendant les sept dernières années qui viennent de s'écouler.

Ce serait un travail intéressant mais difficile que de rechercher quelle peut être la valeur de notre richesse forestière en revenu et en capital. Ce travail, matheureusement, reposerait sur des appré-ciations hasardeuses, et n'aboutirait qu'à des résultats incertains et contestables.

Toutefois, si nous voulions essayer de donner ici une idée du revenu approximatif de notre revenu forestier, nous prendrions d'abord comme base le produit brut annuel des 1,208,718 hectares de bois et forêts appartenant à l'Etat et à la Couronne, Couronne, qui 30,000,000 f.

res de bois et forêts appartenant aux communes, produisent un re-

or, en supposant que les 5,707,593 hectares, appartenant aux particuliers produisent par hectare un revenu moyen égal à celui des bois des communes, trouve que ce dernier produit

.... 110,000,000

36,000,000

Ce qui porterait le total du revenu brut annuel de notre sol fores-

Nous ne prétendons point donner à ces calculs plus de portée qu'ils n'en doivent avoir; mais ils suffisent à démontrer quel est l'immense intérêt de

la question à résondre.

L'Etat, de son côté, n'est pas moins intéressé que les particuliers à la cessation du provisoire ac tuel. A part l'élévation du capital national qui résultera, dans une certaine limite, de l'adoption d'une solution définitive, l'Etat se verra débarrassé de toutes les plaintes qui s'élèvent sans cesse contre lui, à l'occasion du pouvoir arbitraire qu'il est obligé d'exercer aujourd'hui sans règles fixes, sans principes arrêtés d'avance et connus de tous. L'arbitraire est une arme difficile et dangereuse à ma-nier; il cause souvent plus de mal à ceux qui s'en servent qu'à ceux sur qui il pèse. Personne, assurément ne met en doute l'impartialité et les lumières de l'administration supérieure; mais dans les questions locales que cette administration est appelée à juger, elle est le plus souvent obligée de voir par les yeux d'agents subalternes; et quels que soient le zèle, l'intégrité et l'intelligence de ces agents, ils ne sont point placés assez haut pour décider de semblables questions. Puis, l'absence de règles fixes produit dans les décisions de l'autorité supé-rieure elle-même des anomalies regrettables. On a vu des époques de laissez-aller dans les autorisations de défrichement succéder à des époques de sévérité excessive, et vice versd. De 1828 à 1846 inclusivement, les demandes en défrichements accordées ou refusées se sont réparties comme suit :

Défrichemen	refusés		140,147 h. 71,415
19 a	les demandes p nnées lit , par anné		211,562
moyenne de:			
Défrichemen	ats accordés refusés		7,377 3,758
Total o	les demandes		
née	moyenne es demandes ac	cordées	11,135 ou refusées
1	847.		Total des hec-
Hatrichamanie	accordes	49 070	
osidas en a unings	refusės 848.	3,775	} 17,645
Défrichements —	accordés refusés	16,195	} 20,547
Défrichements	accordés refusés	204	12,547
Défrichements	accordés refusés	010	1/35/0
Defriction ments	852.	19,149	} 20,108
Defrichements	accordés refusés	12,194	} 12,913

prochement de ces tableaux des conséquences qui tendraient à un blame. Nous savons quelle large part il faut faire au temps, aux circonstances et aux hommes. Nous connaissons aussi les difficultés de tout genre qui assiègent l'administration supérieure l'exercice du pouvoir discrétionnaire qui lui est confié. Mais nous voyons dans ces anomalies une raison de plus de sortir promptement d'une si-

tuation fausse et fâcheuse pour tous. Le Gouvernement de Napoléon est doné d'un rare privilége : c'est d'avoir la volonté, la puissance et le talent de trancher des difficultés réputées insolubles, et de finir des questions interminables. De nombreux exemples attestent cette vérité depuis plusieurs années. La question qui nous occupe, sans être aucunement insoluble, rentre au moins rentre au moins dans la famille des questions longuement ajournées. Nous croyons fermement, d'après les explications de MM. les Conseillers d'Etat, que, paisque le Gouvernement de l'Emperenr le vent, la question sera bientôt résolue.

Nous ne terminerons point ce rapport, sans vous rendre compte, Messieurs, de trois amendements qui nous sont arrivés pendant le cours de notre

Le premier, émané de M. le baron de Veauce, demandait que les dispositions du titre XV du Code forestier ne fussent prorogées que jasqu'au 15 avril 1854, et qu'avant cette dernière époque il fût présenté un projet de loi tendant à accorder la liberté des défrichements.

Le deuxième, dû à l'initiative de M. le comte de Pierre, propossit de déclarer que les dispositions du titre XV du Code forestier continueraient à recevoir leur exécution jusqu'au dernier jour de la

	ECHNIC MICHIGAN TO MICH.
ment immobiles, et qui n'auraient pas bougé quand bien même tous les brigands de l'Inde eussent enlevé tout Boulogne.	vent de te où le so l'aile de r
- J'ai dit la vérité ! reprit Teresa. Je le jure par tout	le monde

ce qu'il y a de plus sacré au ciel, au nom de Dieu luimême ! - Merci, Teresa, répondit Prat-Parjouan, je vous

crois. Mais si vous ne consentez point à me suivre, je reste, dût-on me trancher la tête à vos yeux.

- Mais encore une fois , répliqua Teresa , je ne m'ap-

partiens pas, et d'ailleurs êtes-vous en position de demander à une femme son amour? Non, répondit rudement le Chingulais, mais je

puis prendre ce que l'on me refuse!

Teresa tressaillit, mais la vue de milord et de milady Plumket la rassura.

Ecoute-moi, enfant, reprit Prat-Parjouan d'une voix vibrante, dont l'accent descendait à l'âme : tes yeux sont grands et bleus, ils reflètent le ciel, et la chevelure est blonde comme la soyeuse fourrure d'une jeune lionne, ne seus-tu pas bondir en ton cœur quelque noble passion de parcourir le monde? L'enceinte d'une cité ne pèse-telle point sur ton âme, et ne voudrais-tu point vivre libre comme l'antilope du désert? Tes pieds blancs n'éprouvent-ils point le désir de dévorer l'espace? - Viens sur mon navire dont tu seras la reine! Tu verras la Bayadère déployer les plis flamboyants de ses longs voiles au

toutes les latitudes. Nous irons surtout aux lieux oleil verse un printemps éternel, et d'ailleurs mon navire ira aussi vite que l'astre qui éclaire le monde. Tu pourras me saisir à la nuque et chevaucher sur mes épaules comme sur la croupe d'un kelh de l'Arabie! A toi les tapis moussus où tu te rouleras! Jamais mes sourcils ne se fronceront en te regardant, quand bien même tu mordrais mes jambes où tu casserais mes pipes! Et je te ferai de diamants une résille qui t'enveloppera tout entière et te fera ressembler à une vierge sortie de l'eau...

Il s'arrêta. — L'enfant avait posé sa tête rêveuse sur le garde-fon. Prat-Parjouan sourit et dit :

- Voilà ce que tu refuses!

- Oui je refuse, dit-elle avec effort, vos paroles donnent la fièvre.

- Alors puissé-je mourir sur ma couche comme un lâche, fit-il, plutôt que de te quitter, la Bayadère sil-lonnera désormais l'Océan sans moi... regarde!

Il prit son sifflet d'argent et en tira trois sons qui durent franchir une très-grande distance. Teresa regarda d'un œil incrédule les vergues de la Bayadère et tomba dans une surprise extrême en voyant la goëlette se mouvoir et s'écarter doucement du lieu où elle était amarrée. Elle vit en même temps courir dans les cordages des mousses et des matelots, comme il arrive lorsqu'un navire se détache de la terre.

- Il en est temps encore, dit Prat-Parjouan.

- Partez! fit-elle convulsivement, partez vite ou vous ètes perdu! perdu sans retour!

Effectivement, la Bayadère s'avançait dans le milieu du chenal et prenait la direction de la mer. Cette manœuvre attira soudain sur la jetée une foule considérable. Des bruits étranges et ridicules couraient sur le compte de la goëlette parmi la populace du port. On assurait que la Bayadère n'était autre cho-e qu'un valsseau pirate armé, avec des papiers dérobés à un navire portugais. On s'attendait chaque nuit à une attaque de la part de ces sacripans. De sorte qu'en la voyant partir ce fut une surprise générale mèlée de curiosité.

Le vent soufflait de terre ; la Bayadère enfilant directement le chenal, sortait du port avec bien plus de rapidité que n'en mettent ordinairement les navires à voiles. La courtisane indienne sculptée au dessus du taille-mer, étendait son bras nu livrant hardiment à la brise son voile de feu. M. Bonsoir se promenait à l'arrière et fumait tranquillement son cigare. L'équipage ne paraissait nullement s'apercevoir que le chef suprême manquait.

Néanmoins, lorsque le navire ne fut plus qu'à cent mètres du bout de la jetée, chefs et matelots fixèrent leurs yeux sur Prat-Parjouan d'un air d'inquiétude interrogative. M. Bousoir fit lui-même un geste de surprise et eut l'air de dire .

- Faut-il arrêter?

session prochaine du Corps-Législatif, mais seulement à l'égard des bois situés sur des montagnes ou

des pentes rapides.

Le troisième, qui a M. le comte Lepeletier-d'Aunay pour auteur, avait pour but de décider que les dispositions transitoires du titre XV du Code forestier, relatives aux défrichements, seraient prorogées pour trois années.

Les principales considérations développées dans le cours de ce rapport, font voir quels motifs nous ont empêchés d'adopter les deux premiers de ces amendements. Ils avaient d'ailleurs l'inconvénient de préjuger le fonds de la question que nous voulions entièrement réserver.

Quant à l'amendement de l'honorable M. Lepeletier-d'Annay, la modification introduite par nous dans le projet de loi, d'accord avec le Conseil-d'Etat,

lui donne la plus complète satisfaction.

En conséquence, Messieurs, votre Commission, forte des assurances données par MM. les Conseillers d'Etat, au nom du Gonvernement, vous propose d'adopter le projet de loi avec la modification dont nous venons d'avoir l'honneur de vous exposer le texte et les motifs.

CHRONIQUE LOCALE.

Hier, à onze heures et demie, le P. Souaillard a prêché dans l'église Saint-Pierre, comme nous l'avions aunoncé, un sermon de charité en faveur des pauvres visités par la Société de Saint-Vincentde-Paul.

Le but de l'œuvre et le talent du célèbre Dominicain, son costume même, avaient attiré une foule nombreuse. On était avide de faire une boone œuvre, mais aussi de voir et d'entendre un enfant de Saint-Dominique, plein de foi et de talent oratoire.

Ce double but a été atteint. La quête a été bonne, et jamais on n'avait entendu, à Saumur, plus chaleureuses, plus nobles paroles en faveur des pauvres. — Nous regrettons que l'heure de cette magnifique prédication les ait empêchés d'entendre un si brillant défenseur de leurs prérogatives aux yeux de la Religion.

PAUL GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le Moniteur intervient fort heureusement pour mettre fin aux nouvelles si souvent contradictoires sur les affaires de Constantinople, et déclare que l'honneur et les droits de la France seront intacts.

Il n'est pas un café, pas un établissement public à Paris et dans presque toutes les villes de quelque importance où l'on ne rencoutre le Journal pour rire, qui, depuis qu'il a abandonné la politique, est devenu le journal de tout le monde; il semblerait donc que ce journal ne doit plus faire de sacrifices pour augmenter sa clientèle, il n'en est point ainsi cependant. Le Journal pour rire, à cause de sa grande publicité, est aujourd'hui très-recherché pour les annonces; — plus sa publicité augmente, plus il élève le prix de ses annonces. — C'est pourquoi, dans ce moment, il offre deux albums de 10 francs chacun, c'est-à-dire une valeur de 20 francs pour 5 francs, à la condition qu'on s'abonnera au

Journal pour rire. C'est un de ces moyens que peut seulement employer un journal ayant parfaitement réussi, car si le moyen est bon, il est énormément coûteux.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

Il y a environ cinquante ans qu'un homme modeste, laborieux, animé d'un esprit de progrès supérieur à son époque, l'Allemand Schroder, trouvait le moyen de remplacer avantageusement le clavecin par le piano-forté, qui devait non-seulement développer le goût musical, mais encore augmenter dans une immense proportion les ressources d'un art si utile et si éminemment civilisateur. Depuis cette époque, que de perfectionnements ont été apportés et que d'efforts ont été tentés pour amener cet instrument au niveau des justes exigences des artistes illustres qui se sont succédé!

Parmi les facteurs, les uns ont modifié le mécanisme; d'autres, le système de barrage; d'autres, la qualité des sons; d'autres, enfin, la position des cordes. Mais quelqu'un a-t il jamais pensé à modifier ou plutôt à changer radicalement le système suivi jusqu'à ce jour pour fixer et maiatenir les cordes sur l'instrument, système qui finit toujours par détériorer complètement l'instrument au bout d'un certain nombre d'années?

En 1830, un enfant de quinze ans, élevé dans un pays admirablement doté par la nature, un cufant, disions-nous, entrait en qualité d'apprenti chez le premier facteur de ce pays, chez le célèbre Aüni. Ses moments y furent si bien employés, que cinq ans après il était admis en qualité de contre-maître directeur dans la fabrique de Seifer et Seilder, facteurs de l'empereur d'Autriche. Quelques années plus tard, il quitta Vienne pour visiter la France, dont il avait entendu raconter tant de merveilles.

En arrivant à Paris, il trouva le meilleur accueil chez les grands facteurs de cette belle capitale.

En 1840, un facteur de province, exploitant une fabrique importante, vint à Paris et décida, par les plus belles promesses, notre jeune homme à venir dans son établissement et en prendre la direction, Mais cette position ne pouvait se prolonger long-temps ainsi. Il prit-le parti de fonder lui-même une fabrique où il pût développer à son aise et pour ses propres intérêts, les qualités qui le font apprécier depuis que nous avons l'avantage de le posséder au milieu de nous.

M. Bachmann, tout le monde l'a déjà reconnu, a commencé son établissement à Tours au milieu des circonstances les plus critiques : c'était en 1848. Plein de courage et d'expérience, excité, du reste, par le bienveillant accueil des habitants, aucune difficulté ne le fait reculer. Depuis longtemps il méditait une importante amélioration à la construction des pianos. Le moment lui paraît favorable, mais il n'ose employer toutes ses ressources à entreprendre et mener à fin la rualisation de toute sa pensée : il l'exécutera du moins en partie, se réservant de la compléter dans un moment plus opportun. Cette première expérience nous a donné les délicieux pianos brevetés pour la double table d'harmonie métallique et la pédale sourde graduée.

La solidité du mécanisme et la pureté des sons de ces pianos ont été constatées par les artistes et les professeurs les plus célèbres. Nous avons même lu une lettre dans laquelle un professeur très-distingué du Conservatoire, classe spéciale de piano, adresse les plus beaux éloges à l'intelligent facteur.

Cette invention a été tellement appréciée, que depuis longtemps il ne pent répondre à toutes les demandes, quoique dans ses deux fabriques de Tours et d'Angers il occupe constamment plus de trente ouvriers.

L'exposition universelle de Paris devait être un puissant stimulant pour l'achèvement de son œuvre; aussi M. Bachmann l'act-il reprise avec un nouveau zèle, et l'a complètement terminée aujourd'hui (1). Nous n'hésitons pas à le dire, cette découverte doit produire une révolution complète dans la construction du piano. Pendant bien des années, tous les grands artistes, tels que Litzt, Thalberg, tous les professeurs remarquables avec lesquels M. Bachmann a été en relation, ont réclamé le perfectionnement dont nous voulons parler. Nous pensons que M. Bachmann voudra bien nous pardonner la petite indiscrétion que nous allons commettre en en don-

nant la description.

Par ce système, l'accord, qui exigeait et tant de force et tant de patience, devient excessivement facile. Il ne s'agit plus d'enfoncer à coups de marteau, dans le sommier, de grosses chevilles de fer, qui seront peut-être ôtées et remises cent fois de suite, c'est-à-dire autant de fois qu'une corde se brisera, ce qui causera à l'instrument le plus grand préjudice. Par une idée aussi ingénieuse qu'utile, un petit mécanisme pour chaque note est adapté à la double table métallique au moyen de quatre vis; chaque corde, au lieu d'être placée sur une cheville, s'enroule sur l'essieu fixe d'une roue métallique mise en mouvement à l'aide d'une petite cheville terminée par une vis sans fin. Le plus léger mouvement de rotation imprimé à la vis sans fin suffit pour monter ou baisser la corde au ton voulu L'amateur même, à défaut d'accordeur, peut remettre au ton trèsaisément une ou plusieurs notes qui auraient varié.

Tout le monde connaît l'influence de la température sur le sommier d'un piano ordinaire, la difficulté qu'on éprouve à accorder l'hiver, à cause de l'humidité qui gonfle le bois autour des chevilles, et à faire tenir l'accord, l'été, par suite de l'action contraire. Par le système Bachmann, rien de semblable n'est à redouter Le bois est complètement étranger au mouvement des cordes : il ne sert que de support à la double table d'harmonie. Toute la force réside dans la partie métallique.

force réside dans la partie métallique.

Il serait difficile d'assigner une limite à la durée d'un pareil instrument, puisque la roue sur laquelle s'enroule la corde ne peut faire un tour en vingt années. Pour nous résumer, nous dirons donc que ce piano réunit trois qualités bien précieuses : solidité de mécanisme, facilité de l'accord, pureté des sons

(1) Nous avons aussi admiré, dans ses ateliers, un magnifique piano à queue, à double table d'harmonie métallique, qui doit figurer à la prochaine exposition d'Angers.

BOURSE DU 17 MAI.
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 104.
5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 81 40.

BOURSE DU 18 MAI.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 104.
5 p. 0/0 hau-se 05 cent. — Fermé à 81 45

Mais Prat-Parjouan lui fit signe de continuer sa route. Il obéit. Nonobstant, l'on put voir sur sa rude physionomie, et sur les faces, non moins dures des matelots, une expression de violent désespoir.

— Mon Dieu! fit Teresa pâle de terreur, criez qu'on vous amène un canot! Hâtez-vous! hâtez-vous! Je vois des gendarmes qui gardent les abords de la jetée, et d'autres qui approchent, précédés du nabab et de ses amis, vovez!

La situation devenait effectivement très-difficile, car sir Wallop et ses amis, suivis d'une escouade de gendarmes, se faisaient jour à travers la foule et n'étaient plus qu'à cent pas du brigand chingulais.

- Un canot! fit Teresa, demandez un canot!

La Bayadère était précisément en face de Prat-Parjouan, presque sous ses pieds, et l'avant du navire plongeait déjà hors des limites du chenal.

- Un canot ! répéta Teresa en se tordant les bras.
- Vonlez-vous me suivre? répondit tranquillement le bandit.
 - _ Je ne le puis! je ne le puis! fit-elle.
- Adieu donc! ô ma Bayadère! s'écria Prat-Parjouan, en faisant un signe d'adieu au vaisseau.

Les crosses de fusil des gendarmes qui frappaient sur les planches, pour se faire faire place, retentirent à dix pas.

La Bayadère avait entièrement franchi le chenal. Elle

était alors sous le vent et se balançait mollement sur la mer, toujours forte en cet endroit, tandis que les voiles se déployaient lentement. On eût dit que la gentille goëlette se décidait à regret à partir, et ses gracieux balancements semblaient un dernier salut d'adieu à son chef.

Le Chingulais n'avait peut-être attendu que ce moment, car on vit un éclair de hardiesse sauvage illuminer son mâle visage. Il mesura de l'œil la distance qui le séparait de la mer et de son navire, noua brusquement sa main droite à l'écharpe de Teresa, la saisit à bras le corps et allait sans doute l'entraîner avec lui; lorsque lord Arthur Bride-Cake, suivi du nabab et des gendarmes, fendit la presse et parut devant Prat-Parjouan. Il fut droit au Chingulais, lui saisit le nez entre l'index et le pouce et pinça, — manière anglaise de provoquer en duel. — L'œil du bandit étincela, et l'infortune lord Arthur tomba frappé au cœur d'un poignard indien.

Les gendarmes se ruèrent sur Prat-Parjouan, mais lui, les regarda avec une fierté de prince, saisit la tête de Teresa, la baisa au front, et abandonna la jeune fille évanouie pour sauter au-dessus du garde-fou. La foule poussa un long cri d'étonnement et se pencha vers la mer. Prat-Parjouan disparut un instant, mais on le vit deux minutes après à dix pieds de la Bayadère. Un gre-lin tomba, et le bandit s'élança sur le pont. La face tournée vers la jetée, il appuya fièrement sa main droite sur le bastingage, et s'écria avec la voix puissante du com-

mandement :

- Larguez !

Les voiles de la Bayadère se déroulèrent comme par enchantement, tandis que tous les sacripans du navire, depuis le pont jusqu'aux plus hautes vergues, montrant le pong à la jetée, poussaient un hourrah dédaigneux et triomphant.

Et la Bayadère, ouvrant son aile blanche au vent, prit sa course sur l'eau comme une cavale sauvage lancée dans l'immensité du désert.

— Diable d'homme! fit sir Wallop.

— Homme diabolique! répondit tout-à-coup milord Plumket en tournant la tête, d'abord vers la goëlette et ensuite vers lord Arthur Bride-Cake, noyé dans son sang, près de Teresa évanouie.

Cette exclamation causa une profonde sensation dans la foule. C'étaient les premières paroles qu'on eut entendu prononcer à milord Plumket durant sa station quotidienne au bout de la jetée.

Milady Plumket n'avait ni regardé, ni parlé, ni bougé.

(Le Voleur).

C. HIPPOLYTE CASTILLE.

P. GODET, propriétaire-gerant.

AN WISS.

ADJUDICATION DES MOUTURES

Du service des subsistances militaires dans les places manutentionnaires de l'intérieur du territoire.

Le jeudi 28 juillet prochain, il sera procedé à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de l'entreprise des moutures nécessaires aux besoins du service des subsistances militaires dans l'arrondissement de chacune des places ci-après: Niort, Angers, Sau-mur, Napoléon Vendée.

Les marchés comprendront une période de cinq années, du 1er janvier 1854 au 31 décembre 1858.

Les personnes qui auront l'intention de soumissionner devront faire parve-nir, avant le 20 juin prochain, au fonctionnaire de l'intendance militaire ou à son suppléant légal, dans la place d'adjudication, une déclaration certifiée véritable par l'autorité municipale. et faisant connaître, outre leurs nom, prénoms, profession et domicile:

La dénomination de l'usine que le signataire se propose d'affecter à l'exécution du service à entreprendre;

La situation de cette usine et sa distance de la place, si elle est extra muros:

Le nombre des paires de meules que renferme l'usine et leur diamètre;

La description sommaire des appareils de nettoyage et de blutage

La nature et la puissance de la force

Les chômages habituels résultant des causes inhérentes à la nature du moteur (intermittences des cours d'eau, travaux de réparation, etc.);

Le titre auquel le signataire dispose des moulins, et, si c'est comme fer-mier, le terme d'expiration de sa jouissance, dont la durée ne devra pas être moindre que celle du marché à passer avec l'Administration militaire.

Il sera donné connaissance du ca-hier des charges du service à entreprendre, et de l'instruction sur le mode d'adjudication, dans les bureaux de MM. les intendants divisionnaires et dans les bureaux des sous-intendants militaires ou de leurs suppléants lé-(283)

Le sieur BERTRAND, PÉDICURE,

Rue de la Comédie, nº 11. à l'entresol, En face la Promenade,

A l'honneur d'offrir ses services aux habitants de la ville de Saumur, pour l'extirpation des cors, la guérison des durillons, etc., et l'entretien général des ongles. Il opère chez lui tous les jours, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, et se rend à domicile lors-qu'il y est appelé.

Le prix de l'opération est toujours modéré et le succès certain. (284)

Il a été trouvé sur la route de Saumur à Dampierre une ceinture contenant une certaine somme d'argent.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Plusieurs MAISONS se tenant, rue d'Orléans.

S'adresser à Me DUTERME, notaire à Saumur. (286)

A LOUER

POUR ENTRER EN JOUISSANCE A LA SI-JEAN 1853,

LA JOLIE

MAISON de BEAULIEU

Située à un kilomètre de Saumur, sur le bord de la route de Limoges,

Consistant en salon de compagnie, salle à manger, petit salon, cuisine, office, chambre à coucher, cave, écurie, remise, servitudes, jardin et ter-

On pourra joindre à cette location, si le preneur le désire, des prés, si-tués sur le bord de la Loire, et séparés de la maison par la grande route; et un beau clos de vigne attenant à la maison.

S'adresser à Me Leroux, notaire à (198)

W DE NO MO DE ME

QUATRE TRÈS-BEAUX CYGNES

Par couple ou séparément.

S'adresser au château de Sie-Verge, près Thouars (Deux-Sèvres). (530)

A VENDRE COLL AN ELECTICAL

du-Loup.

Marché-Noir.

MAISON, avec cour et jardin de 5 ares environ, sise vis à vis la Mairie de Saint-Florent.

H OD WI HE HE

(267)

PRÉSENTEMENT

clos de murs, situés près la Gueule-

S'adresser à M. Bigor, rue

Une petite MAISON et un JARDIN

S'adresser à Mme veuve Dufour.

Etude de Mº LECOY, avoué à Saumur.

W HO IND BE DO Par Autorité de Justice,

DIVERS BIENS INVEUBLES

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, pré, vignes, etc.,

Saisis sur les époux RENARD-OLLIVIER. de Bagneux', et situés communes de Saumur, Bagneux, Saint Hilaire-Saint-Florent et Distré, arrondissement de Saumur

L'adjudication aura lieu aux enchères, à la barre du Tribunal civil séant à Saumur, au Palais-de-Justice, à l'audience du Sament 21 Mai 1853, midi précis.

Pour les détails, voir le n° de ce journal, du 28 avril 1853. (238)

WIELEN ED ES ES PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 22 mai 1853, à midi, En l'étude de Me CHASLE, notaire à Saumur.

UN PRE

Situé dans les prairies du Pont-Fouchard, au lieu dit la Maremaillette, commune de Saumur, contenant 61 ares 72 centiares, joignant du midi et du couchant la rivière du Thouet, du nord M. Mollay, et du levant Mme Saillant et autres

S'adresser à MM. Louver, TROUIL-LARD et Cio, banquiers à Saumur; Et à Mo Chasle, notaire en ladite

ville, place de la Bilange. (250) A WENDERE à 52 francs le cent,

BONS COTRETS DE CHÊNE De 15 à 28 ans

Chez PATRY, marchand de bois, au Pont-Fouchard. (624)

AN WEINEDER IS UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis Avec façade sur la rue de la Petite-Douve, et où s'exploite l'hôtel du Lion-

d'Or. S'adresser à Me CHASLE, notaire à



Saumur, p. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

L'ÉGIDE DE LA PROVINCE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES

Contre l'Incendie, la Grêle, la Mortalité des Bestiaux, les Chances du Tirage au Sort, et pour l'Entretien et la Réparation de la Toiture des Maisons.

M. BRIQUET, inspecteur, organisateur de cette compagnie, demande des directeurs d'arrondissement, des sous-directeurs pour un ou deux cantons, et des agents dans chaque commune principale.

S'adresser, de suite, audit sieur Briquet, demeurant à Saint-Genest, près l'Encloître (Vienne), ou à Saumur, tous les premiers de chaque mois, à l'Hôtel de Londres, chez M. Sergé. (Affranchir.) (282)

DEUX GRANDS

ALBUMS AMUSANTS

Composés chacun de plus de 100 pages de dessins du Journal Pour RIRE,

Brochés sous une couverture aile-de-hannelon, satinée, titre en or, Sont envoyés francs de port dans tous les chefs-lieux d'arrondissement de France, moyennant 5 francs, aux personnes qui souscrivent pour un an ou pour 6 mois au moins au Journal pour rire, le plus amusant, le moins cher, et le plus répandu de tous les journaux à gravures comiques.

LE PRIX D'ABONNEMENT EST POUR UN AN, 17 fr. - 6 MOIS, 10 fr.

On peut souscrire sans prendre les deux albums. - Si l'on veut les deux , on devra envoyer au directeur du Journal pour rire 22 fr. pour un an. ou 15 fr. pour 6 mois.

Si l'on ne veut qu'un album, on le payera 3 fr. en plus de l'abonnement. Les albums seuls, - pour toute personne qui n'est pas abonnée au Journal pour rire, - sont da prix de 10 fr. chacun

On souscrit en adressant un bon de poste ou un billet à vue sur Paris an directeur du Journal pour rire, rue Bergère, 20, à Paris.

MÉTHODE BESCHERELLE.

LES CINQ LANGUES ou le Français, l'Anglais. l'Allemand. l'Es-cons, par une méthode unique et à la portée de tout le monde; 4 forts vol. imprimés sur 2 colonnes et publiés en 20 livraisons. — Prix: 20 fr.

COURS COMPLET

Grammatical, Littéraire, Philosophique, Politique, Moral et Religieux, THÉORIQUE ET ESSENTIELLEMENT PRATIQUE,

Ou Méthode rationnelle, progressive et anti-universitaire, à l'aide de laquelle on peut, dans un très court espace de temps, se rendre maître de toutes ses pen-sées et de la langue française.

PARTIE ÉLÉMENTAIRE : RE. 1 vol. — GRAMMAIRE avec EXERCICES et CORRIGÉ. 3 vol. — EOGIQUE avec MODÈLES D'ANAYSE. 2 vol.

PARTIE LITTÉRAIRE: SYNONYMES, EXERCICES et CORRIGE, 2 vol. - POÉSIE. 1 vol. -

sions, des gens du monde et des étrangers.

Nota. — A l'aide de ce Manuel, tout le monde peut savoir tous les verbes français au bout d'un mois. — Prix: broché: 5 fr. 73

enseignée en 60 leçons ; 4 vol. avec Tableaux sy-

L'ORTHOGRAPHE D'USAGE, enseignée en 60 leçons; 4 vol. avec Tableaux sy-PLUS DE GRAMMAIRES, ou simples Règles d'Orthographe, de Grammaire, de Syntaxe et de Prononciation, Manuel usuel et popu-laire, 2 édition, un vol. in-12 de près de 600 pages. — Prix: 3 fr. 75.

REFUTATION COMPLETE

De la Grammaire de Min. Noël et Chapsal et de toutes les Méthodes universitaires, par MM. BESCHERELLE Frères; 6e édition, tirée à 10,000 exemplaires, et considérablement augmentée; 4 beau vol. in-12. — Prix: 3 fr. 75.

Adresser un mandat sur la Poste à M. BESCHERELLE, rue de Rivoli, 10, à Paris, et on recevra immédiatement et franco les ouvrages demandés.